

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0018329

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	2946	Société :	2 AM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	MAANI MOHAMMED 18/1785
Nom & Prénom :		MAANI MOHAMMED	
Date de naissance :		01-01-1952	
Adresse :		HAY LAALOU RUE 16 N° 6 - CG	
C.A.S.N			
Tél. :		06 62 02 66 90	Total des frais engagés : 11408,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :			
Date de consultation :	30/10/23	Tel: 05 22 47 33 45	Age:
Nom et prénom du malade :	YOUS MAANI - MOHAMMED		
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Vue de nuit (-0,5)		
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD	<input type="checkbox"/> ALC	Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 08/11/2023 Le : 08/11/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/11/2019	C		250 M	Dr. Abdelhak BOUJELLA Ophtalmologue Rue Allal Ben Abdellah 1 ^{er} Etage Casablanca 41 33 45 / 05 21 47 14 72

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Cde. Pharmacie de Paris 69, Boulevard de l'Amirauté - 75010 Paris - France Tél : 01 53 22 35 35 Fax : 01 53 22 35 36 e-mail : pharmacie@pharmacie-de-paris.com	30/10/2013	358,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE MOUSSAOUI Opticien Optométriste Bd. E. Bloc 106, N° 7 Tunis Mahdia - Casablanca Tunis 1034 39 GSM: 06 89 00 985 Moussaoui	05/01/2013					3800,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 21433552 00000000 00000000 D —————— G 00000000 00000000 35533411 11433553	B	Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشطة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-أنجيوغرافي

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

زنقة علال بن عبد الله- الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablancale ٣٥١٢٣ الدار البيضاء في

Gde. Pharmacie de Paris
Mme. Bernat's Natiema
60, Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca
Tel : 0522 27 42 10 - 0522 26 04 26

~~8850 × 4
35800~~

XACOM off

(4 Books)

le sur le rock

XALACOM COLLYRE 2,5ML
P.P.V: 89DH50
6 118001 170340 Laboratoires S.A. Pfizer

P.P.V: 89,5 DH
Fabricant / المصنع :
PFIZER MANUFACTURING BELGIUM NV
RIJKSWEG 12
2870 PUURS
BELGIQUE
PAA193076

P.P.V: 89,5 DH
Fabricant / المصنع :
PFIZER MANUFACTURING BELGIUM NV
RIJKSWEG 12
2870 PUURS
BELGIQUE
PAA193075

P.P.V: 89,5 DH
Fabricant / المصنع :
PFIZER MANUFACTURING BELGIUM NV
RIJKSWEG 12
2870 PUURS
BELGIQUE
PAA193075

Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophtalmologiste
70, Rue Allal Ben Abdellah 1er Etage
Casablanca
Tél: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشتة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-انجيوغرافيا

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

زنقة علال بن عبد الله- الطابق الأول - الدار البيضاء 70

الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca le الدار البيضاء في

MAANI Mohamed 2233/07

Casablanca, le lundi 30 octobre 2023

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

PROGRESSIFS Photochromiques

Oeil Droit : (75° -1,00) -0,75 , Addition + 3,00

Oeil Gauche : (85° -1,00) + 1,50 , Addition + 3,00



Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophtalmologiste
70, Rue Allal Ben Abdellah 1er Etage
Tel: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

OPTIQUE MOUSSAOUI

Opticien Spécialiste
 Bloc Kodia 106 Bd. E N° 7 Bis,
 El Hay Mohammedi - Casa
 Tél : 06 69 00 97 85
 05 22 60 3439
 Patente : 32825428



N° 106919

OPTIQUE MOUSSAOUI

Opticien Optométriste Bd. E, Bloc 106, N° 7

El Hay Mohammedi - Casablanca

Tél: 05 22 60 34 39 GSM: 06 69 00 97 85

نظارات مساوي
 أخصائي في النظارات البصرية
 بلوك الكدية 106 - الحي المحمدى

الرقم 7 مكرر - الحي المحمدى

الهاتف : 06 69 00 97 85

05 22 60 3439

الباتننا : 32825428

Ordonnance de M. le Docteur : ABDELHAK BOUCHTA

N° de nomenclature _____

Correspondant à la prescription _____

LOIN	O.D: -0.75 (-1 à 75°) O.G: +1.50 (-1 à 85°)	PRES	O.D: Add: +3 O.G: Add: +3
------	--	------	------------------------------

FOURNITURE

Monture : optique

500,00

Verres : progressifs digarage
anti reflets photogis

3300,00

Etuis :

Total :
 OPTIQUE MOUSSAOUI
 Opticien Optométriste
 Bd. E, Bloc 106, N° 7
 El Hay Mohammedi - Casablanca
 Tél: 05 22 60 34 39 GSM: 06 69 00 97 85

3800,00

Spécia

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca, le 08/11/2023

M. ou Mme : MAANI MOHAMED

très bonne boutique à Casablanca
 MOUSSAOUI AL CASABLANCA
 INPE: 095012357